

## COMPTE RENDU DE L'ASSEMBLEE GENERALE DE L'ASSOCIATION GSPL du 27 avril 2019

### Etaient présents :

#### Les Membres du Bureau :

Corinne FOURNIER (Présidente)  
Marianne LABORDE-GUICHENE (Vice-Présidente et Conseillère Technique)  
Christian CLAYZAC (Chargé de communication)  
Jacques BARTHE (Trésorier)  
Danielle GACOIN (Secrétaire)

### Membres excusés :

#### Pour le Bureau

Bernard BARES  
Ed-Dine FILLALI BDER

#### Pour les Membres Fondateurs :

Philippe BOUNIOL  
Hervé DUBIAU  
Edith GOUDIER  
Jean-Etienne MEILLAN  
Martine MONGE  
Georges STACHEWSKI

--oOo--

### ORDRE DU JOUR :

- Accueil
- Rapport moral
- Rapport financier
- Mise en conformité du PV de l'AG
- Débat

La séance est ouverte à 10 h 30.

Corinne FOURNIER, Présidente de l'Association, ouvre la séance, remercie le Maire de Manciet qui nous reçoit , les membres présents, ainsi que les Maires des Communes de Nogaro , Lanne-Soubiran, Luppe-Violes et Vergoignan. Elle signale également la présence de l'Association **STR40** de Moustey (Landes) et celle de **Grenade sur Adour** (40) qu'elle remercie de leur venue. Se sont excusées les associations **D30sanspoids lourds**(La Glorieuse) et **Code Béarn** (regroupant 4 associations des Pyrénées Atlantique).

Ces quatre associations du Sud-Ouest ont la volonté de travailler ensemble et avec nous et de ce fait, donner plus de poids à nos actions.

Le rapport moral est présenté par Christian CLAYZAC. (joint en annexe)

Le rapport moral est approuvé par l'Assemblée à la majorité.

Le rapport financier est présenté par Jacques BARTHE.

Le rapport financier est approuvé par l'Assemblée à la majorité.

#### Renouvellement des dirigeants :

Démission du Co-Président Jean-Etienne MEILLAN, sans candidature, le poste reste vacant ;

Démission du Secrétaire Georges STACHEWSKI, le Bureau a adopté à l'unanimité la candidature de Danielle GACOIN au poste de secrétaire.

Ces deux démissions seront actées dans le Procès-Verbal de l'Assemblée Générale.

-O-

#### DEBAT

En préalable, Marianne LABORDE-GUICHENE évoque les avancées annoncées au cours de la réunion du 12 mars 2019 avec M. ROUQUETTE – DGS du Conseil Départemental du Gers :

- Les Maires ont tout pouvoir pour prendre des arrêtés d'interdiction des poids lourds (D931 et 924) pour des raisons de santé publique et de sécurité.
- Pour la prise d'arrêté d'interdiction, M. ROUQUETTE a bien dit que « **tout devrait bouger au 1<sup>er</sup> septembre 2019** » .
- Il n'est pas question de faire subir à d'autres riverains de départementales du Gers ou limitrophes le report du trafic.
- Les voies de substitution seraient donc l'A64 (pour le PL venant d'Espagne et du Portugal pour aller vers la Provence et les cols transalpins) et l'A63 et l'A65 (pour le trafic des PL entre Bordeaux et Toulouse).
- Demande de comptage physique et surtout de mesures techniques concernant le dégagement de particules fines et de dioxyde d'azote lié au trafic PL.
- Même si le Préfet n'a qu'un simple avis consultatif dans le cadre d'une prise d'arrêté, il n'en reste pas moins que son soutien à ces arrêtés reste en pratique déterminant, car sans les forces de gendarmerie (qui dépendent du Préfet) ces arrêtés ne seraient pas respectés par les PL.
- Envisager une réunion avec la Préfète et l'ensemble des sociétés de poids lourds de la région, en présence de notre association, cette concertation nous semble nécessaire.

Monsieur ROUQUETTE a bien noté nos suggestions.

Le représentant de l'association STR40, se demande s'il ne serait pas possible de contester l'annulation par le Tribunal Administratif de Pau de l'arrêté d'interdiction du Conseil Départemental des Landes du fait de l'absence de mesures de la qualité de l'air.

GSPL demande au cabinet EGIS missionné par le CD 32, d'effectuer ces mesures.

Le Maire de Nogaro a fait part d'un courrier reçu de la DRAC (Direction Régionale des Affaires Culturelles) concernant les travaux de restauration de la porte nord de l'église (monument classé du 11<sup>ème</sup>/12<sup>ème</sup> siècle), qui confirme que ces dégradations sont en grande partie dues à la pollution. Ce courrier sera certainement un atout important pour appuyer nos demandes.

Il nous informe également qu'une réunion sur le délestage des PL est bien organisée le 3 mai prochain avec la Préfecture, le département et les Maires, MAIS SANS L'ASSOCIATION.

Si le délestage du trafic par les autoroutes est acté ce serait aux sociétés de transports de négocier avec les autoroutes les conditions de passage et avec la région Aquitaine qui est partie prenante dans la gestion de l'A65.

Pour conclure ce débat, le Maire de Nogaro confirme que si les arrêtés ne sont pas pris il organisera une nouvelle opération escargot (comme un grand nombre de participants le souhaite).

La Présidente et la Vice-Présidente remercient tous les participants pour leurs interventions et les félicitent d'avoir contribué à la bonne tenue de cette A.G. Elles les convient à clore cette assemblée par le verre de l'amitié.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 12 h 30.

La Présidente  
Corinne FOURNIER